

DIEU - PATRIE - FAMILLE

GAZETTE DES CAMPAGNES

Editeurs-Propriétaires: FORTIN & FILS "Autorisée comme envoi postal de la seconde classe" "Ministère des Postes, Ottawa" Directeur: L. de G. FORTIN

Série II. Vol. 9 — No 9

Sainte-ANNE-de-la-POCATIERE, (Kamouraska)

12 janvier 1950

"LA SITUATION, CE SOIR"

Au Canada et ...ailleurs.

D'abord ".....et ailleurs"

A lire les journaux et à suivre la radio, le titre de la rubrique que feu Louis Francoeur tenait, au début de la guerre, chaque soir à la radio, nous est revenu à l'esprit. Il se passe tant de choses en Europe, en Asie, aux Etats-Unis et au Canada que, ce titre-là pourrait en effet, tenter plus d'un journaliste de carrière, "ce soir".....

A Lake Success, M. Malik, le délégué russe aux N.-U., est revenu à la salle des séances après l'avoir quitté, l'autre jour, avec tout l'apparat dont lui et sa suite étaient capables; c'était pour protester contre la présence du représentant de la Chine Nationaliste.....Or, la Chine Communiste qui a été reconnue par l'Angleterre comme le gouvernement officiel de la Chine n'a pas encore fini la conquête de la dite Chine.....Malgré cela M. Malik n'a pas raté l'occasion d'embarrasser les Américains, et tous les signataires du Pacte de l'Atlantique.

En Grande-Bretagne, élections générales, le 23 février: "le plus court délai jamais donné pour une élection en ce pays" rapportent les dépêches. Or, la chose si elle a éclaté en coup de tonnerre, n'a pas pris les observateurs au dépourvu, car on prédit, dès le jour que Sir Stafford eût annoncé l'amélioration de la réserve nationale de dollars, que le gouvernement de M. Atlee pourrait bien déclencher les élections sous ce signe favorable. M. Churchill, en vacances à l'étranger, est revenu en avion se mettre à la tête du parti conservateur qui fera la lutte politique au gouvernement socialiste de M. Atlee. Les opinions sont réservées sur le résultat du 23 février.....

Semaine historique.....au Canada....

Nous croyons réellement que le mot "historique" (dont on abuse parfois pour le coller à des événements assez quelconques) peut avoir ici toute sa signification. Car, à Ottawa on est en train de renouveler les longues séances d'études qui ont abouti au pacte de 1867, à la Confédération Canadienne.

Il y a dix provinces qui représentent tout le pays "a mari usque ad mare", d'un océan à l'autre: en 1867, quatre provinces seulement étaient co-signataires; l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse.

Le Gouvernement canadien a reçu les pouvoirs d'amender sa constitution, comme il a reçu les pouvoirs, il y a peu de temps, de ne plus reconnaître les Appels au Conseil Privé de Londres. On siège donc pour trouver un moyen d'amender la constitution du pays, sans léser les pouvoirs et les droits des provinces qui sont autonomes, et ...qui veulent le rester!...

Deux vedettes.....

Les hommes de loi en ont pour leur plaisir de ce temps-ci; et ceux de la province de Québec ne sont pas sans regarder avec fierté du côté d'Ottawa, où deux Canadiens français tiennent assurément les premiers rôles: M. Saint-Laurent premier ministre du Canada, et M. Duplessis, premier ministre de la Province de Québec.

Pendant les premières séances, où il s'est abattu beaucoup de travail, on s'attendait de voir ces deux hommes s'affronter un peu comme en duel, ce qui aurait probablement amusé les curieux, mais aurait pu compromettre le succès de la conférence. Il est arrivé en effet, que ces deux légistes ont eu de brèves passes d'armes, mais les choses n'ont fait qu'accroître l'admiration pour

l'un et pour l'autre. Car tous deux ont semblé d'accord sur les points essentiels et sont parus surtout sincères dans l'expression de leurs arguments.

"Un adversaire est un professeur qui ne coûte rien....."

Tout homme un peu expérimenté sait bien que l'on apprend beaucoup plus d'un adversaire sincère que d'amis qui ne le sont pas. L'adversaire prodigue ses enseignements seulement pour la gloire, ce que ne font pas d'ordinaire les amis politiques. Nos deux compatriotes ne professent pas les mêmes idées en matière de droit et de relations des gouvernements fédéral et provincial, mais ils semblent s'estimer chacun le responsable d'un grand rôle!

Ils ont chacun le courage de parler sans détour; et jusqu'à présent, ils ont été d'accord sur les questions de procédure, ça ne peut qu'éclairer le débat et aider à trouver une solution équitable et durable; et ce n'est pas nous qui, comme canadien et québécois, nous en plaindrons. Car, en une circonstance semblable, il est important que la province de Québec sache faire entendre une voix forte pour la défense de ses prérogatives... Et il est important aussi que l'Etat fédéral puisse résister à bien des tentatives qui lui sont familières depuis quelques années, la centralisation, l'accaparement des impôts, la main mise sur l'enseignement, etc — Il n'a pas manqué de ministres fédéraux — ni provinciaux, — pour le dire carrément, pour y travailler ardemment aussi.....

La province de Québec représente beaucoup en cette circonstance.....Et nous ne doutons pas que M. St-Laurent soit parfois heureux d'avoir en M. Duplessis un vis-à-vis qui professe des idées qui ne lui sont guère étrangères...

La Constitution "domiciliée" en Canada?

C'est le premier ministre de Terre-Neuve qui a lancé l'idée...en se montrant d'abord surpris qu'on discute si la confédération est un pacte ou une loi.....Puis, il a nettement posé l'interrogation à savoir si la constitution serait "domiciliée" au Canada....

Quelques premiers ministres sont assez catégoriques là-dessus. D'autres sont plus réticents. Mais, depuis les débuts de la conférence, on peut constater un esprit canadien qui aurait fait scandale il y a 40 ans, au temps où M. Bourassa fondait son journal, le 10 janvier 1910.....Il faut bien avouer que le programme du "Devoir" de 1910 reste encore vrai en 1950, et que la conférence d'Ottawa l'intéresse encore plus que tout autre journal à raison justement de cette longue lutte qu'il a accompli pour l'obtention de tant de libertés nouvelles que l'on n'a plus maintenant qu'à ne pas laisser aller...Il y a une belle lurette que "Le Devoir" soupire après une constitution, une autonomie vraiment canadienne, voire même une république canadienne. Comme c'est une occasion magnifique pour faire progresser cette dernière idée, on ne peut que féliciter ce journal pour l'effort immense et peu populaire qu'il a soutenu envers et contre bien des gens, surtout contre bien des gens...et avec peu d'argent, depuis 40 ans.....

Une circonstance comme celle que nous vivons non seulement est l'occasion d'un anniversaire magnifique, mais surtout la confirmation d'une raison qui dure depuis 4 lustres et qui trouve ici la plus belle approbation qu'on puisse souhaiter...

Quelques lecteurs seront peut-être surpris que nous ayons en ce paragraphe parlé plus du "De-

voir" que de la Constitution...."domiciliée" au Canada....Le fondateur du journal, M. Henri Bourassa, doit vivre, en cette circonstance des jours bien agréables et autant que lui, ce vétéran du journalisme sain, M. Omer Héroux. Nos respectueux hommages à ces grands Canadiens....

"Le Canada restera ici" a répondu M. St-Laurent à un impérialiste éploré qui pleurait la désintégration de l'Empire.....Espérons que la constitution canadienne y restera, elle aussi, après cette prise de domicile.....

L'esprit canadien....

Fait fort agréable à noter. En plein parlement, depuis quelques mois surtout, on parle ouvertement de "souveraineté canadienne, d'indépendance, d'Etat Adulte et maître de ses destinées": des déclarations sont faites, claires, posées, dignes en effet de représentants d'un Etat parvenu à maturité.

Les choses n'en vont pas plus mal. Et nous sommes assuré que nos relations avec la Grande-Bretagne s'améliorent à mesure que nous montrons notre propre souci de vivre notre vie. Les Britanniques sont des virtuoses pour accepter le fait accompli, lorsque leur virtuosité a fait défaut d'empêcher qu'il ne s'accomplisse.....

Les Canadiens qui avaient perdu l'habitude d'entendre leurs gouvernants parler clairement semblent attacher une grande importance à la sincérité manifeste qui émane maintenant des déclarations que leur font les hommes qu'ils se sont choisis. Et ils acceptent la vérité.....

Tout le monde accepte qu'un ou plusieurs hommes peuvent se tromper; mais on n'accepte guère de se faire tromper tout le temps et par les mêmes gensEn quoi, la disparition de la scène publique de plusieurs personnages à double et triple face n'aura été qu'un immense bienfait dans les circonstances....

L. de G. Fortin.

La "Gazette des Campagnes" est publiée à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, par Fortin & Fils, Imprimeurs.

—Elle paraît le jeudi de chaque semaine.

Abonnement: 1 an \$2.00
6 mois \$1.25
Le numéro \$0.05
Directeur: L. de G. Fortin.

Résidence: 241, Joffre. Tél.: 7-2807

FERNAND SIROIS, L.S.C., C.G.A.
COMPTABLE AGREE

76, Rue St-PIERRE, QUEBEC. Tél.: 2-6039

J. C. DUBEAU

ASSURANCES - GENERALES

VIE — FEU — AUTOMOBILE
ACCIDENT — MALADIE — FIDELITE
Etc. - Etc.

Rue Poiré — Téléphone: 63

Sainte-ANNE-de-la-POCATIERE

Page d'HISTOIRE REGIONALE

Les terres de la GRANDE-ANSE et DES AULNAIES

par Léon ROY

(Suite)

Terre (No 20) de Joseph Lebel père (1677-1747)

Cette terre paraît être la seule au sud-ouest de l'église actuelle, qui ait été occupée avant 1700. Elle fut concédée par madame de Saint-Denis à Joseph Lebel père (1677-1747) avant 1698, puisque la terre suivante, concédée à Jacques Gerbert (1665-99), le 11 mars 1699 (gr. Chambalon) est alors dite bornée au nord-est à l'habitation de Joseph Lebel.

La carte de Catalogne, de 1709, situe bien cette terre de J(oseph) Lebel, bornée au nord-est à J(acques) Soulard, et au sud-ouest à (Sé)B(astien)Ouellet, à qui la terre de Jacques Gerbert avait été reconcédée entretemps.

Au terrier de 1743, Joseph Lebel (père) possède une terre de 5x42 arpents, où il peut y avoir 25 arpents en valeur, une maison en bois et une grange en pieux, bornée au nord-est à Jacques Soulard et au sud-ouest à (Sé) Bastien Ouellet.

Sur cette terre, Jean Blouin (1702-69) possède alors, sous le No 48 de l'époque, un petit emplacement, de 50 pieds en carré ou environ, où il est établi avec une maison bâtie en bois, led. terrain par lui acquis de Joseph Lebel père (le 26 août 1739) (gr. Janneau—(27)).

Terre (No 21) de Sébastien Ouellet (1685-1756)

Le 11 mars 1699 (gr. Chambalon), Jacques Gerbert (1665-99), habitant du Cap Saint-Ignace, avait d'abord obtenu de Mme Juchereau concession de cette terre et habitation, size seigneurie de la Grande-Anse, au lieu appelé la Grande-Pointe, contenant 4 arpents de large, sur 42 de profondeur, joignant du côté nord-est à l'habitation de Joseph Lebel et au sud-ouest aux terres non concédées. Jacques Gerbert mourut au cours de l'année, et ses héritiers ne gardèrent apparemment que l'autre terre (No 9), située dans le bas de la seigneurie, qui lui avait été concédée le même jour.

Cette terre (No 21) fut donc (re)concédée par madame Juchereau de Saint-Denis à Sébastien Ouellet (1685-1756), le 6 septembre 1707 (Cf: Terrier de 1743), avec un arpent de front de plus, puisqu'elle mesura dès lors 5x42 arpents.

La carte de Catalogne, de 1709, situe bien cette terre de (Sé)B(astien) Ouellet, bornée au nord-est à J(oseph) Lebel, et au sud-ouest à P(ierre) Boucher (sic, Bouchard).

Au terrier de 1743, (Sé) Bastien Ouellet possède là, sous le No 27, une terre de 5x42 arpents, avec maison et hangar en bois, bornée au nord-est à Joseph Lebel, et au sud-ouest à Jean Bouchard.

Au titre-nouvel du 29 juillet 1765 (gr. Louet fils), François Houellet est alors propriétaire de cette terre de 5x42 arpents, bornée au nord-est à Roch Lebel et au sud-ouest à la veuve Jean Bouchard, dont 3 1/2 arpents à lui appartenant tant pour ses droits en la succession de (Sé) Bastien Ouellet, son père, que par donation à lui faite dans son contrat de mariage, en 1747 (gr. Joseph Dionne); et 1 1/2 arpent pour en avoir la jouissance, la vie durant seulement, de Marie-Madeleine Lizot (1683-1765), veuve Houellet, sa mère

Terre (No 22) de Pierre Bouchard (1678-1716)

Lots cadastraux actuels Nos 182 à 188

Cette terre de 4 arpents de front, sur 42 de profondeur, paraît avoir été concédée originairement à Pierre Bouchard (1678-1716), fils de Michel Bouchard, de la Rivière-Ouelle, et avant 1709, puisque la carte de Catalogne situe cette terre de P(ierre) Boucher (sic), entre celles de (Sé)B(astien) Ouellet, au nord-est, et de (Jean)-B(aptiste) Grondin, au sud-ouest.

Par le terrier de 1743, on voit que cette terre de feu Pierre Bouchard, de 4 arpents de front, était alors bornée au nord-est à (Sé) Bastien Ouellet, et au sud-ouest à Joseph Pelletier-dit-Doucet.

Terre (22a) de Jean Bouchard (1711-and 1765)

Au terrier de 1743, Jean Bouchard (1711-and 1765) possède 1 arpent et 8 perches de front, sur 42 de profondeur, à lui échu de la succession de feu Pierre Bouchard, son père, et par acquisition par lui faite de ses cohéritiers

Au titre-nouvel, accordé le 29 juillet 1765 (gr. Louet fils) à Marie-Angélique Pelletier, veuve de Jean Bouchard, on voit que ces 18 perches de front étaient bornées au nord-est à François Ouellet, et au sud-ouest à Pierre Parent, à elle appartenant comme provenant de son droit de communauté avec feu Jean Bouchard, son mari.

Terre (Nos 22b, 22c et 22d) d'Augustin Lemieux (1709-55)

Le 24 mai 1739 (gr. Janneau), Jean Bouchard et Marie-Angélique Pelletier, sa femme, vendaient à Pierre Gastonguay (1709-1762), maître tailleur de St-Roch, 1/2 arpent de terre prenant son front sur la côte et la profondeur jusqu'au bout de la profondeur qu'elle doit avoir, borné au nord-est à François Bouchard et au sud-ouest à Marie Bouchard. Au terrier de 1743, Pierre Castonguay a là 1/2 arpent de front, à prendre au chemin du Roy sur le restant de la profondeur de 42 arpents, avec une petite maison en bois, et étable. Pierre Castonguay fut fait prisonnier à la bataille des Plaines d'Abraham, et emmené en Angleterre d'où il ne revint

pas; mais c'est apparemment beaucoup plus tôt qu'il se départit de ce lopin de terre, qui passa à Augustin Lemieux (1709-55), en 1745.

Au terrier de 1743, Jean-Baptiste Dupéré (1718-post 1755), marchand de Québec, possède sous le No 29, 1 arpent et 24 pieds sur 42 arpents de profondeur, de cette terre de feu Pierre Bouchard; alors que le restant, soit 5 perches et 12 pieds de front, sur 42 de profondeur, appartient à Pierre Bouchard fils.

Le 11 juillet 1745 (gr. Boucault de Godefus), Joseph Bouchard, demeurant ordinairement à la Longue-Pointe près Montréal, vendait à Jean-Baptiste Dupéré, marchand de Québec, un demi arpent et 12 pieds ou environ de terre de front, sur 42 arpents de profondeur, à lui appartenant comme lui étant échu pour 1/7 dans une terre de 4 arpents provenant des successions de feu Pierre Bouchard et Marie-Anne Bourassa, ses père et mère, le d. demi-arpent joignant au nord-est Jean Bouchard, et au sud-ouest les parts acquises par Augustin Lemieux des cohéritiers dud. vendeur. Le 24 septembre 1745 (gr. J.-C. Panet), Jean-Baptiste Dupéré, négociant de Québec, vendait à Augustin Lemieux, habitant des Aunay, un demi-arpent 12 pieds ou environ de terre de front, sur 40 arpents de profondeur, borné comme ci-haut.

Au titre-nouvel du 3 août 1765 (gr. Louet fils), Pierre Parent, agissant tant pour lui que pour Pierre, Joseph et François Lemieux, mineurs de feu Augustin Lemieux (1709-55) et de Catherine Brisson (1710-59), son épouse, déclarait estre propriétaire de 2 arpents 2 perches de front, bornés au nord-est à la veuve Jean Bouchard et au sud-ouest aux héritiers de feu Joseph Pelletier, dont 13 pieds 6 pouces appartenant au d. Pierre (Parent) tant pour estre venu et échu à Marie-Brigitte Lemieux (née en 1740), sa femme, par le décès de feu Augustin Lemieux et Catherine Brisson, ses père et mère, que par acquisition qu'il a faite des autres cohéritiers: et 8 perches 4 pieds 6 pouces, comme étant échues à Pierre, Joseph et François Lemieux, pour leurs droits en la succession dud. feu Augustin Lemieux et Catherine Brisson, sa femme, leur père et mère.

Le 25 février 1753 (gr. Kerverzo), au contrat de mariage de Louis Gauvin avec Marie-Françoise Pelletier (1709-post 1765), les biens de celle-ci consistent en 1 1/2 arpent sur 42 de profondeur, et 1/2 arpent de front, que Pierre Lumina, son oncle, lui donna en propre (Cf: insinuation à Québec, le 18 novembre 1755, vol. XI, f. 821).

Aux titres-nouveaux, accordés les 30 juillet et 6 et 7 août 1765 (gr. Louet fils), on voit que:

Les quatre enfants mineurs de feu Jean Hamon possèdent 2 arpents et 10 perches de front, bornés au nord-est à François Pellerin et au sud-ouest à Louis Gauvin, pour leur être échus de la succession de feu Jean Hamon, leur père.

Le dit Louis Gauvin possède alors 4 arpents 2 perches et 6 pieds de front, sur 42 arpents de profondeur, bornés au nord-est et au sud-ouest aux héritiers de feu Jean Hamon, et à lui appartenant, savoir: 1 arpent pour être échu à François Pelletier, son épouse, pour ses droits en la succession de feu Joseph Pelletier, son père et 1 arpent 5 pieds pour l'avoir acquis des héritiers Hamon par adjudication et vente à lui faite par acte devant Richard, notaire, les 11 avril 1761 et 23 janvier 1765 (faisant vraisemblablement partie de la terre No 13b); et 2 arpents échus à la d. Françoise Pelletier, sa femme, par donation à elle faite tant par Louis Lemieux, son oncle, que par Marie Quevillon, son aïeule, faisant apparemment partie de la terre suivante, No 14).

Terre (No 23) de Jean-Baptiste Grondin (1683-1723)

Cette terre de 4x42 arpents semble avoir été concédée originairement à Jean-Baptiste Grondin (1683-1723), avant 1709, puisque la carte de Catalogne, dressée cette année-là, situe la terre de B(aptiste) Grondin entre celles de P(ierre) Boucher (Bouchard), au nord-est, et de J(ean) Brisson, au sud-ouest.

Le 30 avril 1714 (gr. Janneau), Jean-Baptiste Grondin et Marie-Anne Dubé, sa femme, vendaient leur dite terre à Joseph Pelletier (1694-1753), fils de Jean (1663-1739), à qui ces époux donnaient quittances, le 30 septembre 1714 et en 1719 (même greffe). Jean-Baptiste Grondin se fixa à Sainte-Anne vers 1721 (sur la terre No 24), car il ne faisait que commencer (cette dite) terre, en 1723.

Au terrier de 1743, Joseph Pelletier surnommé Doucet possède sous le No 31 de l'époque, cette terre de 4x42 arpents, bornée au nord-est aux héritiers de Pierre Bouchard et au sud-ouest à Jean Brisson, où il a maison et hangar en bois.

Le 14 avril 1756 (gr. Joseph Dionne—insinuation à Québec, vol. XII, f. 174), Marie-Anne Boucher, veuve de Joseph Pelletier, faisait donation à son fils François (1731-59), qui devait épouser Marguerite-Ursule Caron, l'année suivante, de 1 arpent de front de cette terre (avec maison, meubles, et bestiaux), borné au nord-est aux deux arpents des mineurs, ses frères et soeurs, et au sud-ouest à l'autre arpent appartenant à la donatrice.

(suite à la page 5)

Une "Vie de Jésus en arabe"

SCNM.— L'Imprimerie Catholique de l'Université St-Joseph de Beyrouth vient de publier "Hayât Rabbna Iesû al-Masih" ((Vie de Notre-Seigneur Jésus le Messie) par le R.P. François Kandela S.J. C'est le premier ouvrage de ce genre en langue arabe.

L'auteur s'adresse à des chrétiens de culture moyenne, auxquels il se propose de faire mieux connaître la vie de Notre-Seigneur. Sans apogétique visible, sans polémique ni discussions scientifiques poussées, il retrace en un récit simple et clair les données certaines de la vie de Jésus, et signale ici ou là quelques points discutés. Une note discrète indique en passant les leçons à tirer des enseignements et des exemples du Seigneur.

L'auteur s'est inspiré des nombreux ouvrages parus en Occident: Lagrange, Grandmaison, Lebreton, Daniel-Rops, etc. Mais il a paru alléger son livre (148 pages in-8) de toute l'information géographique, climatique, ethnographique, qui y tient une très large place, et qui n'apprendrait à peu près rien à des lecteurs familiers avec les paysages, le climat, les coutumes et les moeurs de la Palestine voisine. A la fin du volume, une brève table synoptique donne, pour chaque chapitre, les références à l'Évangile.

Au dire des connaisseurs, la langue très pure, le style dépouillé de l'ouvrage conviennent admirablement au récit et pourraient bien marquer une date dans la littérature de langue arabe.

Un missionnaire boxeur

SCNM.— Au temps où j'étais vicaire dans le Minnesota, je participais activement à des matches de boxe avec mes jeunes gens, à une condition..... que tous mes perdants viennent à confesse.

Plus tard, missionnaire à Saint-Domingue, cette méthode moderne d'apostolat m'apparut excellente. Je me mis à donner des leçons gratuites.. à la seule condition mentionnée plus haut. Il va sans dire que je faisais tout mon possible pour décrocher le plus de pénitents que je pouvais. Si bien que ma réputation, grandissant de jour en jour, attirait des spectateurs toujours plus nombreux à notre salle.

L'admiration de mes jeunes gens pour les "coach" faillit, cependant, me jouer un vilain tour. Un beau jour qu'ils étaient à flâner sur les quais, devisant avec les matelots d'un navire à l'ancre..... comme ils ne tarissaient pas d'éloge sur leur "champion", l'un deux, piqué, s'offrit pour un combat avec ce fameux "Padre".

Le même soir, mon homme m'attendait à la salle, remplie d'une foule trépanante de joie. Je dois dire que la vue de ce gaillard me rendit un peu perplexe. Il vous a-

— Suite à la page 5 —

Nous Voilà !!!

Page étudiante (Facultés d'Agriculture et des Pêcheries)

En monome

Je marchais. Il m'arrive souvent d'errer, comme un vagabond; ou encore, à l'exemple d'un nomade.

C'est alors que je vis déambuler, en double monome, cette file d'étudiants. Bien repus d'un cellulose repas, ils allaient vers le village. Quelques-uns rompaient les rangs, pour se diriger vers l'Ecole. L'effluve bohémien manoeuvrait en rang lâche.

J'entrai dans la cohorte. J'emboitai le pas. Gavroche aurait fourré les mains dans ses poches.

De droite me parvenait une atmosphère de pensionnat et de couvent. Il m'était indifférent de tirer des pierres qui me regardaient plus d'une confiance. Que peuvent me "fouter" ces mignons péchés de jeunes filles!

Je rejoignis le groupe ambulante dans ses migrations quotidiennes. Eux ne s'attardent pas; ils ont bon pied.

Dans les vitrages d'une bâtisse de l'administration publique, des curieux reniflaient. C'est ça, la poste restante!

De grands fûts, avec des airs d'arbres, retinent dans leur frondaison les paroles de deux gars. C'était un secret pour grandes personnes....

L'armée invasive allait toujours bon train. Les trottoirs, avec de la place pour deux, offraient de remarquables accidents de relief. On retardait de la sorte la marche progressive d'un paisible envahisseur. Quelquefois, un ennemi chutait.

Un gros et un maigre, oui, un maigre et un gros, fourchèrent pour pousser la porte d'un restaurant. D'autres s'y barricadèrent. Le plus âgé suçait une friandise....doux retour à l'enfance et à ses sucreries!

Des badauds, ébahis, en vrac sous un portique, manigançaient quelques futilités. Ils se dandinaient comme les oies, dont ils avaient, d'ailleurs, l'intelligence.

Plus loin, dans une vitrine, un mannequin, sans compassion et sans tendresse, illuminé de dos, n'offrait de la sorte rien. Un second, sans pudeur, découvrait ses mollets.

Des notables jasant. L'ordre du monde est en suspens. Je n'aime pas les malignités. Je presse le pas.

Comme des gamins attentifs s'amusant à un jeu nouveau, un groupe fit halte pour écouter la voix d'une pucelle. On l'entendait sans la voir: amusement bénin et mignardise débonnaire.

Des bribes de conversation me parvenaient. On devait se dire des récits naïfs, pour jeunes filles candides. D'autres, ayant atteint l'âge des ambitions depuis leur délaissement de celui des fredaines, opinaient et argumentaient. Les plus délurés, comme il sied....mais des bruits couvrent leurs propos.

Une "gent" chevaline, attachée près du trottoir, piaffait. Leur cavalier roucoulait sous une toiture: les jolis moineaux....

Je marche maintenant à la suite de quelques groupes épars; la horde s'est disloquée. On dirait qu'il y a eu débandade. Plusieurs ont fait volte-face. On en a semé tout le long du chemin. Certaines graines ont même germé...

Puis une senteur de feuillée, d'eau vive, nous envahit. Alors jaillissent les sentiments que seul le mutisme de notre être peut exprimer.

Les éclaireurs doivent rebrousser chemin, car le trottoir de béton finit en cul-de-sac. Je ferme le cortège.

Comme je vais regretter toutes ces promenades. J'ai vu t-o-u-t cela. Mais c'était si simple, que je croyais rêver....

(P.S. Pour le retour à l'Ecole, relire en sens inverse. Toutefois, au deuxième paragraphe, bifurquez à gauche, si vous ne voulez pas faire travailler à nouveau votre caecum.)

Camille Laverdière, 4e Agr.

La vie familiale chez nos ancêtres."

La famille, voilà bien un sujet de prenante actualité! La "cellule de la société", va-t-elle continuer à déperir? La lutte se poursuit: d'un côté, des chefs éclairés bataillent pour sa survivance; de l'autre, une armée puissante et perverse ne veut que sa ruine. Laissons-là cet angoissant problème et reportons-nous au temps des ancêtres. Considérons la vie familiale de cette époque. Pour ce faire permettez-moi d'utiliser "Chez nos ancêtres" de l'abbé Lionel Groulx et de résumer une partie de son chapitre sur "La vie familiale". Nous sommes à la fin du régime français.

Avant de nous faire pénétrer à l'intérieur de la maison, l'abbé Groulx la situe et peint son extérieur. Le défricheur a construit sa maison à la lisière de la forêt le plus souvent. Aux alentours, aucun bouquet d'arbres, par crainte de l'Iroquois. "La maison est de pierre ou de bois, pièces sur pièces, avec un toit pointu à la façon normande et une couverture de bardeaux. Elle est "propre", percée de larges fenêtres; blanchie à la chaux, elle met sur le fond sombre de la forêt, une fleur de gaieté claire".

Entrons maintenant. Que voyons-nous? Des murs en planches de sapin, une cheminée avec le foyer et tous ses accessoires ou encore un poêle à deux ponts où "fument la bombe, les chaudrons et les marmites". Que remarquons-nous encore? "La table et la bûche, le banc des seaux et les seaux ferrés, le gouge, les fusils, les cornes à poudre, les chaises empaillées, le métier à tisser, le rouet avec son dévidoir, et, dans la grand-chambre, le lit pour les étrangers, la commode et le chiffonnier".

Et dans cette maison, ce qu'il peut y en avoir des enfants! Ce que d'autres redoutent comme un péril de pauvreté, nos pères l'appellent "richesse". Rien de plus vrai, car, "la règle, dans les ménages qui se respectent, est de se rendre à une première douzaine d'enfants, de dépasser souvent la seconde, et la maison n'est jamais si joyeuse que lorsqu'elle est pleine". Pierre Boucher, par exemple, compte cent cinquante petit-fils. Les souches de notre race doivent leur immortalité à ce fait. Ici, l'abbé Groulx exalte la vaillance de nos aïeules et de nos mères. Il voudrait que la maman soit honorée autant que ces femmes décorées pour bravoure en temps de guerre, ou pour autre action notoire.

"L'habitant canadien aime beaucoup sa famille. Il aime aussi beaucoup sa terre qu'il a faite, en tout ou en partie, ponce par ponce, pied par pied". Dans la famille canadienne, on ne s'ennuie pas: c'est que chacun a sa tâche et concourt ainsi à pourvoir à tous les besoins. Par exemple, durant l'hiver, la mère file la laine le père ou la grande fille font le tissage. Les enfants, de leur côté, font tourner le dévidoir et la grand-mère compte les mailles de son éternel tricot. A la grange, les garçons battent le blé à l'aide de fléau.

"L'habitant canadien aime beaucoup ses bêtes", surtout ses chevaux. "Dans les écritures d'alors, le notaire parle invariablement du cheval attelé au cabrouet, le fouet à la main". L'orgueil du défricheur pour ces animaux le mène loin quelquefois. A preuve cette petite anecdote: un brave habitant, pour ne pas donner le chemin au jeune Philippe Aubert de Gaspé et son ami Plamondon, "lance son cheval à pleine vitesse" et ne s'arrête qu'après avoir perdu quatre des cinq sacs de farine placée dans sa charrette.

"La vie canadienne de ce temps-là si unie, si enclose, peut paraître monotone, ennuyeuse. Pourtant, comme nos ancêtres savent être gais, d'une gaieté franche, ouverte! Ils ont facilement le rire sonore, le pétilllement de l'esprit et surtout la chanson aux lèvres." C'est la mélodie grave du laboureur:

"Dans les prisons de Nantes"
"Y a t'un prisonnier",

ou sa chanson joyeuse, lorsqu'il regagne son foyer le soir:

"Lève ton pied, légère, légère"
"Lève ton pied légèrement".

C'est encore le chant amoureux des jeunes filles. Cette gaieté de nos ancêtres éclate durant les longues veillées d'hiver, surtout aux noces. Et ces fêtes champêtres, telle la fête de la grosse gerbe, et ces corvées joyeuses, comme l'épluchette de blé-

d'Inde, autant d'occasions où l'habitant laisse libre cours à sa joie de vivre.

Certains événements d'importance viennent aussi distraire nos gens. Un jour, Monsieur l'intendant Bigot et Monsieur le général Montcalm, en compagnie de jolies dames, se rendent à Montréal pour affaires. "Chaque paroisse jette dans le chemin le plus de carioles possible, pour battre la route, faire suite, car ainsi se manifeste la chaleur du respect et du loyalisme". Un autre jour, le branle-bas général se fait encore plus animé: c'est Mgr L'évêque de Pontbriand qui s'en vient en bénissant.

Nous n'avons considéré ici, chers lecteurs, que l'élément champêtre dans la vie familiale. Il y aurait encore l'élément militaire et l'esprit d'aventure et enfin l'élément religieux. Que vaut la vie familiale contemporaine en regard de celle que nous venons d'évoquer? N'avons-nous pas l'impression d'avoir trahi un peu nos ancêtres? Il faut que le foyer redevienne le doux nid où chacun aime vivre.

Gérard Hébert, 1ère agro.

Chronique étudiante

Voilà encore une chronique à écrire. Vous pensez que c'est là une mince besogne. J'ai presque envie de vous donner ma place; vous changerez vite d'idée: D'abord, il faut raconter les événements de deux années: 1949 et 1950. Puis les nouvelles les plus importantes ont déjà été publiées dans cet hebdomadaire.

Quant aux moins importantes, elles n'ont pas eu l'honneur d'aller sous presse, mais vous les savez déjà. Car à l'Ecole, les murs, en plus d'avoir des oreilles, possèdent aussi de grandes bouches.... Quoiqu'il en soit, à l'exemple du journal parlé de nos postes radiophoniques, répétons les mêmes choses:

17 Décembre: Nous apprenons par le "Soleil", la nomination de nouveaux titulaires et professeurs agrégés, à notre Faculté d'Agriculture. Nos félicitations aux heureux élus. Ce fut pour nous une nouvelle agréable et d'autant plus surprenante, qu'elle nous fut révélée par un journal de Québec! Décidément, nos grands quotidiens possèdent des sources de renseignements prompts et infallibles!

18 Décembre: "Grosse Gerbe". Si vous n'avez pas allumé le poêle avec la "Gazette" du 29 décembre, vous pourrez vous y reporter (page 5 juste en haut de nos "futurs étoiles"). Vous y trouverez tous les détails importants. Vous me demanderez peut-être une appréciation de la pièce "A qui le Neveu". Malheureusement, j'étais trop proche, je n'ai rien vu. Mais ça devait être bien, puisqu'on n'en dit pas de mal....

22 Décembre: On s'en va. Encore une chose que vous saviez, vous nous aviez vus partir. Mais ce que vous ne saviez pas, c'est que la sortie fut avancée de 24 heures. Nous étions donc libres après l'examen fixé au 22 décembre, à 3 heures, une minute, 25 secondes. Nous étions contents c'était une journée de gagnée sur l'an passé. De plus, ça mettait fin à l'ère des messes de minuit sur le train.

23 Décembre au 9 Janvier 1950. Rien d'anormal, excepté la température, au dire d'un de nos confrères resté ici. Même constatation de la part d'un autre venu par voyage d'affaire.....De plus, nous a-t-il révélé, elle était cadennassée jusqu'au cou. Il s'agissait probablement de l'Ecole où tout est soigneusement tenu sous clef pendant les vacances.

Lundi 9 Janvier, 7 1/2 P.M. Des véhicules motorisés roulent à 70 milles à l'heure sur la route de la station; tandis que d'autres les "enfilent" à 90. Serait-ce l'ambulance ou les pompiers? Non, ce sont les taxis de Ste-Anne: Ils se livrent à leur course au trésor annuelle: Les élèves du Collège et de l'Ecole débarquent de "l'Espresso", ils sont au moins une centaine! Oui nous étions au moins 75 dans le même wagon, il y régnait une température à faire éclore des poulets, et nous ne savions pas trop où placer nos bagages. Puis le train ne marchait pas, et arrêtait à toutes les gares, Se-Louise incluse. "C'était bien malcommode"! cependant nous avons fini par nous rendre. Le trajet de la gare à la Faculté fut particulièrement rapide, nous l'avons souligné. Là, pas beaucoup de changement, tout se passa selon

(suite à la page 5)

75^{ème} ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE LA BANQUE CANADIENNE NATIONALE

L'actif les dépôts et les placements atteignent de nouveaux sommets.

Observations du président sur la situation générale

La Banque Canadienne Nationale a tenu à son siège social, à Montréal, le mardi 10 janvier, sous la présidence de M. G.-E. Gravel, la 75^{ème} assemblée générale annuelle de ses actionnaires.

Le rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice terminé le 30 novembre 1949, qui a été soumis à l'assemblée par le gérant général, M. Charles Saint-Pierre, montre que la Banque a réalisé de nouveaux et importants progrès.

Les bénéfices s'établissent à \$1,374,709, ce qui représente une augmentation de \$60,529 sur l'exercice antérieur. Ils ont été affectés au paiement des impôts, à une contribution de \$150,000 au Fonds de pension du personnel, à l'amortissement des immeubles sociaux et au service des dividendes, et le solde du compte des profits et pertes a été porté de \$487,515 à \$545,789.

Les dépôts, en augmentation de plus de 22 millions et demi depuis un an, atteignent la somme record de \$414,383,123. Les dépôts d'épargne, dont le total avait plus que doublé de 1943 à 1948, ont passé au cours du dernier exercice de 285 à plus de 295 millions et demi.

La somme des billets de la Banque en circulation le 30 novembre 1949 était de \$541,592. C'est la dernière fois que ce poste est inscrit au bilan. D'ici le 31 janvier, les banques à charte devront verser à la Banque du Canada une somme égale à celle de leurs billets en circulation et ce sera désormais la Banque du Canada qui rachètera ces billets au fur et à mesure qu'ils seront présentés. La double responsabilité des actionnaires de banque est définitivement abolie.

L'actif total de la Banque se chiffre par \$430,120,124, ce qui constitue un nouveau sommet. Des disponibilités de caisse de \$67,721,108 représentent 16.31% du passif envers le public, et l'actif rapidement réalisable s'élève à \$281,923,915, soit l'équivalent de 67.93% du passif envers le public.

Les prêts courants et escomptes forment une somme de \$132,188,625, à rapprocher de \$136,901,610 au 30 novembre 1948. Cette légère diminution tient à la réduction des avances de la Banque à l'industrie forestière dont les opérations, dans la province de Québec, ont subi l'an dernier une contraction de 10% par rapport à 1948. Le total des prêts courants et escomptes de la Banque a doublé depuis quatre ans. Les placements de la Banque, en augmentation de \$22,852,758, s'établissent à \$210,836,117.

Après avoir indiqué certains faits qui nous justifient d'envisager l'avenir avec confiance, M. Saint-Pierre a ajouté qu'il convient que notre optimisme soit raisonné, qu'il soit tempéré par la prudence qui est plus nécessaire que jamais étant donné l'incertitude des facteurs qui détermineront la mesure de l'activité de notre pays au cours de l'année nouvelle.

Le rapport du Conseil d'administration a signalé à l'assemblée que les progrès de la Banque sont dus, en grande partie, au travail efficace du personnel "dont nous apprécions hautement le précieux concours".

Le président, M. C.-E. Gravel, a fait observer à l'assemblée que le rapport qui lui est soumis marque le 75^{ème} anniversaire de la Banque et il a fait ressortir les progrès accomplis depuis les modestes débuts de la Banque d'Hochelega.

Il a fait une brève revue de la situation générale et souligné les progrès considérables qu'a réalisés la province de Québec depuis quelques années.

Le président a fait des commentaires sur le commerce extérieur du Canada et sur les facteurs qui entravent la reprise des échanges internationaux, et il a fait remarquer que, malgré les éléments favorables que présente la situation au Canada, l'avenir n'est pas sans inspirer à certains observateurs des sujets de préoccupation.

En terminant son discours, le président a rendu hommage à la mémoire de l'un des administrateurs de la Banque, l'honorable C.-P. Beaubien, décédé au cours du dernier exercice, et il a fait l'éloge de son successeur, l'honorable Wilfrid Gagnon.

Les actionnaires ont réélu le Conseil d'administration, qui est ainsi composé: M. L.-J.-Adjutor

Amyot, M. Armand Chaput, M. Auguste Désilets, c.r., l'hon. J.-M. Dessureault, M. Geo.-T. Donohue, l'hon. Wilfrid Gagnon, M. C.-E. Gravel, M. Charles Laurendeau, c.r., M. Beaudry Leman, M. A.-J. Major, l'hon. Jacob Nicol, l'hon. Alphonse Raymond, M. Leo G. Ryan et M. Charles St-Pierre.

Société Historique de Kamouraska.

Un samedi à Kamouraska

(Chanson composée pendant l'élection de 1867)

1
Un samedi à Kamouraska
Nous étions sur ce lieu-là;
Et nous étions tous ensemble
Pour les candidats, entendre.
Voilà le temps arrivé:
A bien fallu décamper.

2
Je m'en vais vous raconter,
Pourquoi qu'on nous avons cédé.
C'est une grêle de pierres,
Qui tombaient à travers nos têtes.
C'est qui les avait fait ramasser,
C'est le candidat Pelletier.

3
M. Pelletier, pour cabaler,
A fait le tour du comté.
C'est dans une promenade,
Qu'il avait pour sa cabale.
Il était accompagné
D'un des curés du comté.

4
Mais pour avoir à diner
Ont été chez M. Cartier.

Ils croyaient avoir la chance
De diner dans la grand'chambre.
Mais c'était un diner curieux!
Ils ont sorti tous les deux.

5
Pelletier n'ayant pas assez
De monde pour le proclamer,
Il s'en fut trouver Millaire,
Il lui dit que son affaire
N'était pas en sureté
S'il n'était pas protégé.

6
Millaire lui a répondu
Qu'il ne s'en mêlerait plus
Mais s'il voulait bien attendre
Qu'il ferait bientôt descendre
Un certain nombre de gens,
De St-Roch et de St-Jean.

7
Pierre Dessaint, pour les saouler
Chez lui les a amenés.
Là, ils ont pris tous ensemble
Un grand verre de poudre blanche.
Quand ils eurent ça dans l'corps,
Ils étaient comme des butors.

8
Pierre Dessaint, ici nommé
Est le préfet du comté.
C'est lui qui donnait les ordres,
Pour accomplir le désordre
Qui a eu lieu ce jour-là
Devant l'église de Kamouraska.

9
Pierre Lafrance, un partisan,
Était aussi sur le champ.
C'est lui qui était le chef
De cette gang de rebelles,
Là où ils ont commencé
Par défaire l'escalier.

10
Monsieur Chapais, épouvanté,
Dans son carrosse, il est monté.
Quand il fut dans le village,
Il a entendu siffler une balle
Qui avait bien traversé
Son joli chapeau carré

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Situation au 30 novembre 1949

PASSIF

Envers le public:

Billets en circulation.....	\$ 541,592.00
Dépôts.....	414,383,122.66
Divers.....	495,452.53
	<u>\$415,420,167.19</u>

Envers les actionnaires:

Capital, réserve, dividendes, profits in affectés.....	14,699,956.62
	<u>\$430,120,123.81</u>

ACTIF

Disponibilités de caisse.....	\$ 67,721,108.20
Obligations et actions.....	210,836,116.71
(comptées au-dessous du cours du marché)	
Prêts à demande.....	3,366,689.61
(sur titres dont les cours présentent une ample couverture)	
Prêts et escomptes et avances aux Municipalités.....	140,579,497.31
(déduction faite des provisions pour pertes éventuelles)	
Immeubles, créances hypothécaires et divers.....	7,616,711.98
(déduction faite des réserves)	
	<u>\$430,120,123.81</u>

COMPTE PROFITS ET PERTES

Profits de l'exercice finissant le 30 novembre 1949, déduction faite des affectations aux réserves latentes à même lesquelles il a été pleinement pourvu aux créances mauvaises et douteuses.....	\$ 1,374,709.65
Moins:	
Provision pour impôts fédéraux et provinciaux.....	\$362,590.36
Versement au Fonds de pension du personnel.....	150,000.00
Amortissement des immeubles sociaux.....	243,844.70
	756,435.06
Profits nets, déduction faite des affectations ci-dessus.....	\$ 618,274.59
Dividendes.....	560,000.00
Report à nouveau.....	\$ 58,274.59
Solde créditeur du compte Profits et Pertes au 30 novembre 1948.....	487,515.23
	<u>\$ 545,789.82</u>
Solde créditeur du compte Profits et Pertes au 30 novembre 1949.....	



Les terres de la Grande-Anse...

(Suit de la page 2)

Terre (No 24) de Jean Brisson (1683-1755)

D'après le terrier de 1743, cette terre avait été concédée à Jean Brisson (1683-1755), par billet de madame de Saint-Denis daté du 14 février 1705.

Sur la carte de Catalogne, de 1709, cette terre de J(ean) Brisson est bornée au nord-est à B(aptiste) Grondin et au sud-ouest à J(ean) (Michel-dit)-Taillon.

Au terrier de 1743, Jean Brisson possède (sous le No 32 de l'époque) une terre de 4x42 arpents, où il est établi avec maison et bâtiments, joignant au nord-est à Joseph Pelletier surnommé Doucet, et au sud-ouest à Jacques Gauvin.

Au titre-nouvel accordé à François Pelletier 1713-post 1775), le 13 août 1765 (gr. Louet fils), on voit que celui-ci possède 1 arpent 4 perches et 8 pieds de front (sur 42 arpents de profondeur), scitué dans une terre appartenant aux héritiers de feu (Jean) Brisson; et au titre-nouvel accordé à Bernard Pelletier, le 9 août 1765 (gr. Louet), on voit que ce dernier possède 1 arpent 6 perches et 2 pieds de terre de front, bornés au nord-est à François Pelletier (son frère) et au sud-ouest à feu (Guillaume) Chenard (Voyez la terre suivante).

La tradition rapporterait que cette famille Brisson s'éteint à peu près complètement éteinte, lors d'une épidémie (en 1756), sa terre passa alors en des mains étrangères (62). C'est, en somme, ce qu'indique le *Dictionnaire Tanguay*.

Terre (No 25) de Jean Michel-dit-Taillon (1675-post 1718), de 4x24 arpents.

Cette terre paraît avoir été concédée originairement, peu avant 1709, à Jean Michel-dit-Taillon (1675-post 1718), que la carte de Catalogne, de 1709, mentionne sous le nom de J. Taillon, entre les terres de J(ean) Brisson, au nord-est, et de la Ve Ach (sic) Boucher, au sud-ouest.

Le 3 mars 1710, (gr. Janneau) Jean Michel-Taillon, habitant du Royaume, seigneurie de Mr Dauteuil, vendait à (Sé) Bastien Grondin (1687-1749), une habitation située à la Grande-Pointe, seigneurie de Madame de St-Denis, de 4 arpents de front sur le fleuve, joignant Jean Brisson au nord-est, et feu Charles Boucher au saurois (27).

Jean Michel-dit-Taillon, qui avait été baptisé au Château-Richer, le 27 octobre 1675, fils d'Olivier Michel-dit-Taillon (1646-post 1698) et de Marie-Madeleine Cauchon (1655-98), épousa à Saint-François de l'île-Jésus, le 5 février 1714, Marie Forget, et décéda après 1718 (44).

Sébastien Grondin ne garda pas longtemps la terre en question. En effet, à la suite de l'acte de vente qui précède et sur le même feuillet, se trouve en date du 1er septembre 1710, l'acte de vente du dit Sébastien Grondin à Jacques Gauvin, garçon volontaire, de l'habitation acquise de Michel Taillon, habitant du Royaume, seigneurie de Lapocatière (27).

Jacques Gauvin (1690-1747) n'avait pas encore 20 ans. Il avait dû être attiré dans ces parages par son frère aîné: Jean-François Gauvin (1673-1742), qui était fixé à la Rivière-Ouelle depuis une dizaine d'années. Tous deux étaient les fils de feu Jean Gauvin (1643-1706) et de défunte Marie-Anne-(Madeleine) Magnan-(dit-Tro(c)quier(e) ou Trottier, de Lorette (32).

Sous le No 33, au terrier de 1743, Jacques Gauvin possède donc 4x42 arpents, où il est établi avec maison et hangar en bois, bornés au nord-est à Jean Brisson et au sud-ouest à Joseph Lebel fils, mais il n'est fait aucune mention entre Jacques Gauvin et Bernard Pelletier (27).

Voyez au greffe Janneau, le 29 avril 1737, une convention entre Jacques Gauvin et Bernard Pelletier (27).

Toute cette terre de feu Jacques Gauvin passa à son fils Charles avant 1760.

Le 4 août 1751 (insinuation à Québec, vol XI, f. 690). Marie-Louise Saint-Pierre (1692-post 1753), veuve de Jacques Gauvin (1690-1747), Charles, Louis et Geneviève Gauvin, Barthelemy Bélanger et Marie Gauvin, sa femme; Jean Choret et Marie-Anne Gauvin, son épouse, convenaient en présence du missionnaire Duchouquet (acte déposé au gr. Joseph Dionne) de donner à Charles Gauvin et Marie-Marthe Bélanger, sa femme, la moitié de leurs biens meubles (sic), consistant en 2 arpents d'une terre de 4 arpents, etc., sans préjudice de la part qui peut revenir aud. Charles Gauvin dans les 2 arpents restant échus de la succession de feu Jacques Gauvin, dont il payera sa part des dettes, etc.

Pour les titres-nouveaux accordés les 6 et 9 août 1765 (gr. Louet fils), on voit que cette terre (No 25) de feu Jacques et de Charles Gauvin, son fils, est alors divisée comme suit: du nord-est au sud-ouest:

Terres Nos	Arpts	Pch.	Pds
24 François Pelletier	1	4	8
Bernard Pelletier	1	6	2
héritiers de Guillaume Chenard, acquis par échange de Chs Gauvin, en 1760 (gr. Noël Dupont).	2	5	0
25 Jean-Bernard Pelletier, acquis de Charles Gauvin.	1	5	0
route des Lebel,			
héritiers de Guillaume Chenard acquis de Jean Dubé, en 1757	2	4	7½
26 gr. Joseph Dionne), Bazil Saint-Pierre (époux de Marie-Anne Lebel)			
27 François Pelletier	4	0	0

Terre (No 26) de Joseph Lebel fils (1696-1756) Lots cadastraux actuels Nos 198 à 202

Sur la carte de Catalogne, de 1709, cette terre, bornée au nord-est à J(ean) Michel-dit-Taillon, et au sud-ouest aux terres non concédées, paraît appartenir à la Vve Ach (sic), Boucher, née Marie-Anne Ouellet, veuve de Charles Boucher (1679-1709). Elle passa à Joseph Lebel fils (1696-1756) probablement avant 1735.

Au terrier de 1743, Joseph Lebel fils possédait là (sous le No 34) une terre de 4x42 arpents, où il était établi avec maison et hangar en bois, dont il n'a pu représenter le titre bornée au nord-est à Jacques Gauvin et au sud-ouest à François Pelletier, sur laquelle terre le Sr Damour était établi et bâti, ayant acquis (vers 1739) son emplacement, de 2 arpents de long sur 1 de large, de Dupuy, forgeron, qui l'avait eu précédemment (vers 1736) de Joseph Lebel fils.

Il s'agit vraisemblablement de Jean Damours de Louvières époux (2e) de Marie-Anne Morel de la Durantaye, car plusieurs enfants de cette famille, nés entre 1739 et 1754, furent baptisés à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Quant à Dupuy, forgeron, ne s'agit-il pas de Jérôme Dupuis, serrurier, époux de Barbe Picorum, arrivé aux Aulnaies en 1731, qui acheta la terre (No 28) de Joseph Pelletier, en 1732? Plusieurs enfants de cette famille, baptisés ou inhumés à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, entre 1732 et 1740, ont pu naître à Saint-Roch (Cf: *Dictionnaire Tanguay*, vol. III, p. 558).

Le 28 mai 1757 (gr. Joseph Dionne)—pièce No 1867 de *L'Inventaire d'une collection de pièces judiciaires* — Jean-Baptiste Dubé et Marie-Catherine Lebel, son épouse, habitants de Saint-Roch, vendaient à Guillaume Chenard, négociant du même lieu 2 arpents et 4 perches de terre de front sur 42 de profondeur (dont 8 perches de Joseph Lebel, 8 perches de Louis Lebel et 8 perches échues à lad. venderesse, bornée en leur totalité par le nord-est, au dessus du chemin du roy à la part de terre que le Sr Bernard Pelletier a cy-devant acquise de Jacques Gauvin; au dessous du chemin du roy au terrain que Mr d'Amours a cy-devant acquis du Sr Dupuy et de Jacques Gauvin; et par le sud-ouest aux mineurs, leurs frères et soeurs d'un bout au fleuve St Laurens, d'autre bout en fin de la sud. prof. sans en rien retenir, excepté 12 pieds de terre ou environ pour la sotte part que les trois portions de terre sont chargées au prorata de toute la terre pour fournir le chemin de route qui monte dans le 2e rang, ce qui fait que cette vente n'est que de 2 arpents 3 perches et 6 pieds de front, depuis le chemin du roy en montant le restant de la prof..., et au dessous du chemin du roy à la ligne des Gauvin, excepté le (lopin) de terre dud. Sr Damour qui se trouve sur led. terrain sus vendu.

Au titre nouvel, accordé le 8 août 1765 (gr. Louet fils) à Marie-Anne Parent, tant en son nom que comme commune en biens avec feu Guillaume Chenard, que comme mère et tutrice naturelle de ses enfants, on voit que celle-ci est propriétaire (es-qualité) de 2 arpents 4 perches et 7 pieds de front (sur 42 arpents de profondeur), acquis de Jean Dubé, en 1757 (gr. Joseph Dionne), et bornés au nord-est à la route des Lebel (ou à Jean-Bernard Pelletier) et au sud-ouest à Bazil Saint-Pierre (Voyez la terre précédente).

Terre (No 72) du notaire Etienne Janneau (1668-1743) et de François Pelletier (1713-post 1775) Lots cadastraux actuels Nos 203 à 205

Cette terre paraît avoir été concédée originairement au nommé (François) Dutertre (1698-1757), navigateur, par billet de Mme de Saint-Martin, née Madeleine-Louise Juchereau (1662-1721), fille de Nicholas Juchereau de Saint-Denis et épouse de Joseph-Alexandre de l'Estrigant, sieur de Saint-Martin, capitaine d'un détachement des troupes de la marine (21), le 1er février 1721 (Cf: titre-nouvel du 13 août 1765, (gr. Louet). Elle passa au notaire Etienne Janneau (1668-1743), entre 1722 et 1731, qui vint de la Rivière-Ouelle habiter aux Aulnaies.

(21) A consulter sur les familles Juchereau et Giffard: *La Famille Juchereau-Duchesnay* (1908), par Pierre-Georges Roy.

(27) Obligeance de M. Louis-J. Pelletier, archiviste judiciaire à la Rivière-du-Loup.

(32) Voyez: *Bulletin des Recherches Historiques*, 1946, pp. 373 & 379: Une seule souche de Gauvin, du même auteur.

(44) A consulter sur la famille Michel-dit-Taillon un article du même auteur dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, 1946, pp. 373 à 379.

(à suivre)

Un missionnaire....

(suite de la page 2)

sentaient d'eux-mêmes et une paire de "mitaines" qu'il ne réussissait pas à enfiler dans nos gants. On voyait bien qu'il n'était pas venu pour prendre des leçons dans l'art viril de se défendre mais plutôt pour en donner.

Pour l'honneur du drapeau, je ne pouvais plus reculer. Je murmurai un ave....et sautai dans l'arène.

Ce ne fut pas long que je découvris le défaut de la cuirasse de mon adversaire. Son jeu manquait de technique.... était trop ouvert; ses yeux trahissaient ses coups avant de les porter. Je pus ainsi prévenir ses attaques et contrattaquer efficacement et d'autant mieux que j'avais les bras plus longs que les siens. Il n'y eut pas sang, ni de knockout mais à la troisième ronde, mon mousse avait été assez émoussé pour ne plus vouloir revenir.....A la cloche, "next one" "le suivant", dis-je, à l'hilarité de tous, j'en fus quitte pour confesser tout mon monde.

C'est ainsi que même la boxe peut servir à la gloire de Dieu.

Première vision d'un film missionnaire dans l'Inde

SCNM.— Le 30 mars, dans le Salon du Collège Espagnol de Rome, a été projeté en première vision le film "La Mies es mucha". Parmi les invités on remarquait deux cardinaux, les autorités de la Propagande et plusieurs membres du corps diplomatique. "La moisson est abondante" illustre tous les aspects de la vie missionnaire dans l'Inde: l'humble église, la lutte pour l'école, la concurrence protestante, l'obstacle du paganisme et de la pauvreté, l'incompréhension des colons qui ne voient que leurs intérêts. L'action comprend un baptême, un mariage, la lutte contre une épidémie de peste, l'administration des derniers sacrements, un meurtre, une conversion, et surtout la vocation du jeune aide indien, qui remplacera les deux missionnaires et que l'on voit à la fin du film déposer une gerbe de fleurs blanches sur chacune des deux tombes.

La scène du gramophone, arrivant d'Espagne en réponse à un appel lancé au hasard à un Mr. Garcia quelconque de Madrid pour avoir un harmonium, est une trouvaille des plus heureuses...

Le film a été tourné par la maison "Chapalo Films" sous la régie de José Luis Saenz Heredia, assisté du Père Jésus Taboada, missionnaire lazariste de Cuttack, au sud-ouest de Calcutta, où l'action est supposée se passer. L'entreprise des producteurs n'était pas facile, car le film a été tourné en Espagne avec des acteurs exclusivement espagnols; et cependant, le spectateur a l'illusion d'être transporté dans un paysage de l'Inde tropicale au milieu d'indiens authentiques.

Nouvelles de "chez nous.."

Fantaisies de la température.

La dernière neige, tombée il y a deux jours, restera vraisemblablement d'ici la fin de l'hiver. Le Dr Maurice St-Pierre, prof. à l'École Sup. d'Agriculture, nous donnait l'autre jour, une information à savoir que "depuis le début de la saison, la neige a fondu sept fois".....Le nombre parfait!...Or, on sait que d'habitude, la troisième bordée de neige demeure jusqu'au printemps....

L'avant-veille des Rois, Mme Albert Alarie cueillait des pensées dans son jardin; aussi un peu de persil....Sur un rocher, des chats s'épanouissaient!...Que voulez-vous, avec une température de 45°F....Mais les illusions du printemps ont vite fait place à la dure réalité de 15°F sous zéro, pour rétablir les choses.....

Dans l'Est, nous avons eu la température coutumière à la Colombie Canadienne; et celle-ci, par galanterie, a adopté nos tempêtes de vent, de neige, de verglas.... Un beau dégât!...A New-York, le thermomètre a accompli un record en touchant 70°F. au-dessus de zéro, en janvier.

Des érables ont répondu à l'entaille. Un amateur de sucre d'érable, professeur à l'École d'Agriculture, a fait bouillir, à Ste-Louise, un peu d'eau recueillie le 4 janvier. "Ce n'était pas beaucoup sucré", a-t-il commenté....

Le long de la route de Rimouski, le 4 janvier, on pouvait voir reverdir les côtes....

Mais tout cela, comme les "pensées" de Ste-Anne, n'a pas duré plus que "L'espace d'un matin"....A St-Fabien, un parent a dit avoir souvenance qu'un cultivateur ait tiré des sillons, en janvier, "entre deux bancs de neige". Mais le plus encourageant est venu des vieux "sucriers" qui se rappellent un doux temps semblable en 1903, "Le gros printemps de sucre". "Un bon dégel en mars, et ça pourrait bien recommencer" nous a dit un vrai renard de sucriers, un type qui comprend les érables comme si elles parlaient.....

Statistiques paroissiales.

A Ste-Anne-de-la-Pocatière, en 1949, il y a eu 82 baptêmes, 35 mariages, 32 sépultures.

La population se répartit sur 672 familles:369 dans le village, 46 à la station et 257 dans les rangs. Elle se totalise à 3251 âmes, dans ces familles. Si nous ajoutons à ce nombre les professeurs et serviteurs qui sont attachés en permanence au Collège à l'École et au Couvent, nous arrivons à un chiffre d'environ 3,400 âmes.

Le jour des Rois M. le Curé A. Hudon a fait la lecture des comptes de la fabrique, lors d'une assemblée des franc-tenanciers tenue après la grand'messe. Quelques chiffres seulement:

Recettes ordinaires et extraordinaires de 1949: \$21,972.08; le surplus de l'année est de \$14,390.38. A date, la dette de la paroisse, (y compris celle qui restait au moment de l'incendie, et qui se chiffrait à \$15,424.00) est de \$78,318.13. Naturellement, comme il y a encore environ 3 mois de travaux à faire pour terminer le soubassement, on peut s'attendre à ce que cette dette s'augmente considérablement.

A l'église

La charpente du clocher s'élève dans les airs; les colonnes sont en pin de colombie de 12 pouces carrés, et s'appuient sur la charpente de béton armé. Une fois l'essentiel du clocher mis en place, on mettra la dernière main à la couverture, puis on pourra entreprendre, à l'intérieur, de finir la travée du portique que les plâtriers ont dû laisser de côté pour le moment.

Actuellement, il y a 11 plâtriers à la besogne; les uns travaillent aux transepts; d'autres à la grande voute; d'autres enfin, dans les appartements. Actuellement, le transept sud est terminé, et celui du nord en plein progrès. Les appartements de l'annexe et les couloirs d'accès au soubassement sont finis, eux aussi, pour ce qui concerne le travail des plâtriers. On sait que le haut des appartements est en plâtre uni; à partir de la hauteur d'épaule, le fini imite la pierre sciée. Les planchers seront en ciment poli. Evidemment, tant qu'il y aura cette humidité à l'intérieur, il est inutile de penser à poser les boiseries.

Les plâtriers sont aujourd'hui échafaudés dans le chœur. Un autre groupe est à l'ouvrage dans ce qui sera un oratoire, à l'angle sud-est du soubassement, au-dessus de l'atelier de réparation, attendant à la chaufferie. D'autres, enfin, enduisent les couloirs ou appartements devant servir de réserve, de commodités, etc. Nous croyons de notre devoir de les louer de l'excellence du fini qu'ils donnent, il est impeccable, que ce soit dans les surfaces planes, à angles, ou courbes. Plus tard, comme c'est nous qui en serons fiers, il est bien juste que nous attribuions le mérite à qui de droit, tandis qu'ils sont là pour recevoir notre hommage à ces bons ouvriers de chez-nous.

Soirée Lacordaire à St-Louise

Ste-Anne-de-la-Pocatière (D.N.C.)

A la salle paroissiale de Ste-Louise, comté de l'Islet, avait lieu, tout récemment, une séance régulière du Cercle Lacordaire et Ste-Jeanne d'Arc. Cette dernière réunion de l'année fut des plus intéressantes.

Il y eut allocution de M. Chs.-Eug. Lévesque, président. M. Lévesque fit un résumé des activités Lacordaire dans la paroisse de Ste-Louise. Il profita de la circonstance pour présenter ses remerciements à l'aumônier, M. l'abbé Thomas Bélanger, qui n'a pas ménagé ses conseils aux membres et l'appui sincère qu'il a donné au mouvement au cours de l'année.

Au cours de cette réunion, il y eut initiation de deux membres. La présidente des Jeanne d'Arc, Mlle Bélanger, dit quelques mots de remerciements aux Jeanne d'Arc pour leur collaboration franche au mouvement et donna quelques conseils. M. Martial Tardif continua la séance en donnant son appréciation des activités et exhorta les membres à être des Lacordaires conscients de leur rôle et de leur idéal.

A la partie musicale, on entendit quelques pièces de piano, quelques chants en solo et en groupes. Grâce à l'initiative de M. Armand Lévesque, vice-président, il y eut distribution de friandises. Puis M. l'abbé Thomas Bélanger, aumônier et curé de la paroisse, termina la soirée en donnant ses conseils et en remerciant tout le monde de sa collaboration et de leur bon dévouement durant l'année écoulée.

Nos futures étoiles



Mary Hind, soprano coloratura d'Ottawa, et Earl Dick, ténor lyrique de Toronto, seront les prochains concurrents du concours national *Nos Futures Etoiles* que l'on entendra au réseau Français de Radio-Canada, dimanche le 15 janvier, à 9 heures du soir.



Mary Morrisson, soprano lyrique de Winnipeg, Manitoba, et Gaston Gagnon, basse de Montréal, étaient les concurrents du concours national *Nos Futures Etoiles*, qui furent entendus au réseau Français de Radio-Canada, dimanche, le 8 janvier.

L' BIBLE vous parle..

Qui nous arrachera à l'amour du Christ? La tribulation? La détresse? La persécution? La faim? La nudité? Le péril? Le glaive? Car il est écrit: A cause de toi, on nous met à mort, à longeur de journées, on nous regarde comme des brebis de boucherie. Mais en tout cela nous triomphons grâce à celui qui nous a aimés. Oui j'en ai l'assurance, ni mort, ni vie, ni anges, ni principautés, ni présent ni avenir, ni puissance, ni hauteur, ni profondeur, ni quoi que ce soit de créé ne saurait nous arracher à l'amour que Dieu nous manifeste dans le Christ Jésus Notre-Seigneur.

Rom. 8, 35-39

(Texte choisi par la Société catholique de la Bible)

Chronique étudiante

(suite de la page 3)

l'usage antique et solennel: on s'échange les souhaits de bonne année puis l'on se compte les mêmes peurs que les années précédentes. Mais une nouvelle éclipse toutes les autres. Le plus sage d'entre nous aurait, paraît-il, laissé les abeilles, pour faire la découverte de créatures plus délicates encore. Selon un informateur sérieux, il se serait trouvé une 50% (une douce moitié pour les moins forts en pourcentage). L'évènement est digne d'être signalé.

10 Janvier 8 heures. Première classe. Ici, je ne peux rien dire, j'étais sans connaissance. Après enquête auprès de 45 patients, je reste encore sans information. Apparemment, le mal était à l'état épidémique. Toutefois, grâce à l'odeur des prochains examens, quelques corps ont déjà remué. On espère sous peu une prompte résurrection. D'autres nouvelles vous seront fournies dans notre prochain numéro.

Jean-Louis Dionne, 4e agr.



Comment puis-je économiser?

C'est la question que j'ai posée à l'agent des rentes viagères du Gouvernement.

Je cherchais justement à équilibrer le budget familial et je lui avouai que, comme la plupart des chefs de famille, j'avais tant de dépenses qu'à la fin du mois il ne me restait rien de mes chèques de paie.

Mais.....

Il m'indiqua un plan d'épargne tout simple destiné à m'assurer un revenu pour l'avenir. Aussi pratique qu'une visite chez le barbier, ce plan s'accommodait à mon budget.

Avant de dire "C'est une bonne idée, mais je n'ai absolument pas les moyens de la suivre", parlez-en à un représentant des RENTES VIAGÈRES DU GOUVERNEMENT CANADIEN, ou demandez des renseignements par écrit.

Je suis content de l'avoir fait!

Division des Rentes sur l'État
MINISTÈRE DU TRAVAIL

HUMPHREY MITCHELL Ministre A. MacNAMARA Sous-ministre

Les Rentes viagères
DU GOUVERNEMENT CANADIEN
protègent la vieillesse

Mettez ce coupon à la poste aujourd'hui, FRANC DE PORT

Service des Rentes viagères,
Ministère du Travail, Ottawa. 9WF
Veuillez m'expédier RENSEIGNEMENTS COMPLETS sur les Rentes viagères du
gouvernement canadien.

NOM
(IMPRIMEZ LISIÈLEMENT)

ADRESSE